Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 18 (1873)

Heft: 2

Artikel: Puissance de recrutement et force maximum de l'armée en France et en Allemagne

Autor: Moschell, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-333381

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PUISSANCE DE RECRUTEMENT ET FORCE MAXIMUM DE L'ARMÉE EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE.

La terrible lutte de 1870-71 entre la France et l'Allemagne et la prévision de son renouvellement dans un avenir plus ou moins prochain donnent un grand intérêt à l'étude des forces militaires que ces puissances peuvent mettre sur pied. C'est à ce titre que les chiffres ci-après pourront, peut-être, offrir quelque intérêt à nos lecteurs.

I.

Avant la dernière guerre, la France et l'Allemagne possédaient des populations à peu près égales. Aujourd'hui, l'équilibre est rompu en faveur du nouvel empire, car, en prenant pour bases les recensements de 1866 (France) et de 1867 (Allemagne), l'on trouve, en nombre rond, étrangers déduits :

France . . . . . 36,000,000 d'habitants.
Empire allemand . . 40,000,000 »

Et comme la fécondité est bien supérieure en Allemagne, la différence entre les naissances est encore bien plus grande, au bénéfice de la première, que celle de la population. En effet, pour 10,000 habitants il y a annuellement 136 naissances de garçons en France pour 183 en Allemagne, ce qui donne, par année :

France . . . 489,600 naissances masculines.
Allemagne . . 732,000 » »

Par contre, la mortalité des enfants et des jeunes gens étant beaucoup plus forte chez les Allemands que chez les Français, de la naissance à la 20me année 48 °/₀, en Allemagne, contre 27 °/₀ en France, l'on trouve :

France . . . . 308,448 hommes de 20 ans.
Allemagne . . . 380,640 » »

Tels sont les nombres totaux des jeunes gens soumis chaque année au service militaire, et en formant ce que l'on appelle *la classe*.

II.

Tous les jeunes gens qui atteignent leur 20me année ne sont pas propres au service militaire, et une partie doit en être exemptée soit pour défaut de taille, soit pour infirmités ou faiblesse de constitution.

Exemptions en France. — De 1831 à 1866 la taille minimum a constamment été de 1m 56 ; depuis 1867 elle a été réduite à 1m 55, non par le fait d'une pénurie d'hommes de 1m 56, les chiffres ci-après prouvent qu'il n'en est rien, mais probablement pour augmenter, en cas de besoin, le nombre des hommes disponibles, et aussi parce que l'abandon du chargement des armes portatives par la bouche permet l'admission des petits hommes dans l'armée.

L'on verra, par le tableau suivant, que depuis l'époque à laquelle nous avons fait remonter nos recherches, les exemptions pour défaut de taille n'ont cessé de décroître, et que celles pour infirmités sont aussi plutôt en voie de diminution (286 °°/₀₀ de 1831 à 1865 contre 268 °°/₀₀ de 1866 à 1868) :

ANNÉES	Exemptés sur 1000 examinés pour		OBSERVATIONS
	infirmités	défaut de taille	
1831-1835	277	87	Taille minimum, 1m 56.
1836-1840	305	77	
1841-1845	318	70	
1846-1850	294	70	
1851-1855	262	63	
1856-1860	268	61	
1861-1865	276	55	
1866	268	51	Taille minimum, 1m 55.
1867		41	
1868		40	

Du tableau ci-dessus nous pensons pouvoir conclure à l'adoption, pour nos calculs subséquents, des coëfficients ci après :

Exemptions pour infirmités	27 %	de la classe.
» pour défaut de taille . . .	4	»
Soit, au total,	31	»
Laissant comme aptes à porter les armes,	69	»

Exemptions en Allemagne. — La division de l'Allemagne en plusieurs Etats, ayant eu jusqu'à ces derniers temps des prescriptions militaires différentes, rend très-difficile, on le conçoit, la détermination, pour l'ensemble du nouvel empire, de coëfficients correspondants à ceux que nous venons d'adopter pour la France. D'ailleurs nous ne disposons, pour ce travail, que de documents un peu anciens et incomplets que nous empruntons à l'ouvrage de M. Legoyt intitulé *la France et l'étranger.*

Nous examinerons successivement la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe et la Prusse, afin d'en déduire ensuite des coëfficients moyens applicables à l'Allemagne entière.

Bavière. — Exemptés sur 1000 examinés :

De 1822 à 1829,	pour défaut de taille	13,	pour infirmités	230
De 1830 à 1837,	»	16,	»	251
De 1838 à 1845,	»	19,	»	[illegible]
De 1846 à 1851,	»	20,	»	210
De 1852 à 1857,	»	42,	»	[illegible]
Moyennes	»	21,	»	23

Wurtemberg. — Exemptés sur 1000 examinés :

De 1834 à 1838,	pour défaut de taille	175
De 1839 à 1843,	»	179
De 1844 à 1850,	»	75
De 1851 à 1857,	»	54
De 1834 à 1838,	pour infirmités	407
De 1839 à 1843,	»	421
De 1844 à 1848,	»	444
De 1849 à 1853,	»	361
De 1854 à 1857,	»	427

La forte diminution des exemptions pour défaut de taille que l'on observe depuis 1844 tient à l'abaissement du minimum légal. Le chiffre moyen des exemptions pour infirmités s'élève à 411 pour 1000.

Saxe. — Exemptés sur 1000 examinés :

De 1831 à 1836,	pour défaut de taille	157,	pour infirmités	337
De 1837 à 1841,	»	223,	»	391
De 1842 à 1846,	»	249,	»	418
De 1847 à 1851,	»	172,	»	433
De 1852 à 1854,	»	147,	»	525

Les grands écarts observés dans les exemptions pour le défaut de taille laissent supposer qu'ils sont dus à des modifications du minimum. La moyenne des exemptions pour infirmités est de 408 pour 1000.

Prusse. — Exemptés sur 1000 examinés :

En 1831,	pour défaut de taille	205,	pour infirmités	439
En 1837,	»	294,	»	401
En 1830,	»	299,	»	437
En 1843,	»	296,	»	431
En 1846,	»	275,	»	443
En 1849,	»	277,	»	412
En 1852,	»	260,	»	461
En 1853,	»	276,	»	468
En 1854,	»	286,	»	465
Moyennes	»	274,	»	440

Depuis l'époqne où ces renseignements s'arrêtent, lesquels donnent une moyenne d'exemptions de 714 pour 1000, le recrutement ne paraît pas s'être amélioré sous ce rapport, du moins à en juger par le fait signalé par le colonel baron Stoffel que sur 20,000 jeunes gens de 20 ans examinés en 1869 par le conseil de révision siégeant à Berlin 3200 seulement furent reconnus propres au service, ce qui porte le nombre des exemptions à 840 pour 1000 (1).

De l'ensemble des documents que nous venons de citer, l'on doit conclure qu'à l'inverse de ce qui a lieu en France, l'aptitude militaire n'a cessé de décroître en Allemagne, ou tout au moins y est restée stationnaire.

Quant au coëfficient à adopter pour représenter les exemptions pour

(1) En 1868, sur 12,507 jeunes gens examinés à Paris, 1,943 seulement, soit 16 0/0 furent reconnus impropres au service, et, en conséquence, réformés.

défaut de taille, nous pensons que l'on doit s'en tenir à celui de la Prusse, formant à elle seule la moitié de la population de l'Empire auquel ses prescriptions doivent être appliquées. Mais il convient d'observer que le minimum de taille étant de 1m621, ce coëfficient serait considérablement réduit si ce minimum était abaissé à celui de 1m55 adopté en France.

Et relativement au coëfficient pour le calcul des exemptions pour infirmités, que nous avons vu être en moyenne de 231 en Bavière, 411 en Wurtemberg, 408 en Saxe et 440 pour 1000 en Prusse, nous ne pensons pas qu'il puisse être inférieur à 400, puisque, en tenant compte de la population de chacun de ces quatre Etats, les chiffres relatifs aux dernières années citées donnent une moyenne de 411.

En résumé, nous adopterons donc les coëfficients ci-après :

Exemptions pour infirmités	40 %	de la classe.
» pour défaut de taille . . .	27	»
Soit, au total,	67	»
Laissant comme aptes à porter les armes,	33	» (1)

III.

Les résultats qui précèdent nous permettent maintenant de calculer le nombre total des recrues propres au service militaire, nombre qui sera, par classe annuelle :

Pour la France de 308,448 hom. de 20 ans × 0,69 = 212,829 hom.
P. l'Allemagne de 380,640 » × 0,33 = 125,611 » (2)

IV.

Pour connaître le nombre total des hommes en état de porter les armes, nous pourrons admettre comme limites normales extrêmes les âges de 20 et de 40 ans, ce qui donne des soldats appartenant à 20 classes successives.

Quant à la perte subie par chacune de ces classes, tant par le fait des décès que par celui des réformes, une réduction annuelle égale au 3 % de leur force primitive, soit de 6385 hommes pour la France et de 3768 pour l'Allemagne, paraît ne pas s'éloigner beaucoup de la réalité.

L'application de ces bases de calcul conduit aux résultats suivants :

	France.	Allemagne.
Hommes de 20 à 30 ans aptes au service	1,840,971	1,086,535
» de 30 à 40 ans »	1,202,484	509,502
Force militaire maximum totale,	3,043,455	1,596,037 (3)

(1) De même que nous avons vu que la très grande différence du nombre des exemptions pour défaut de taille entre la France et l'Allemagne peut s'expliquer par le minimum plus élevé fixé par cette dernière puissance, de même la différence considérable des exemptions pour infirmités peut être due, en partie, à une plus grande rigueur des conseils de réforme allemands.

(2) Le contingent pour l'Allemagne du Nord (30,000,000 d'habitants) était de 92,886 hommes en 1868, ce qui pour les 40,000,000 d'habitants de l'Empire aurait donné 123,848 soldats.

(3) D'après l'almanach de Gotha, année 1873, la force militaire la plus élevée que l'Allemagne eut sous les armes pendant la guerre contre la France fut de 1,350,787 hommes.

En résumé, la France possède actuellement, sous le rapport des hommes, une puissance de recrutement et d'armement double de celle de l'Allemagne, mais grâce à l'accroissement beaucoup plus rapide de la population de cette dernière, on peut prévoir que dans un siècle l'empire allemand pourra compter sur le même nombre de soldats, et dès cette époque sur un nombre plus considérable que la France.

V.

Nous ne savons jusqu'à quel point l'instruction primaire possédée par le soldat peut ajouter à la valeur d'une armée. Quoiqu'il en soit, les chiffres suivants prouveront que, sous ce rapport, la France est grandement distancée par l'Allemagne, mais que ces progrès à cet égard sont continus et considérables.

En Prusse, l'on n'a trouvé en 1870-71, sur 100 recrues qu'un peu plus de 2 illettrés en moyenne. Le minimum s'est rencontré dans le Hohenzollern et le Lauenbourg, où l'on n'a pas trouvé un seul illettré, le maximum dans la province de Posen avec 12 et dans celle de Prusse avec 9 illettrés sur 100 recrues.

Le tableau ci-après donnera pour différentes époques les mêmes renseignements sur la France :

ANNÉES	Sur 100 jeunes gens de la classe		OBSERVATIONS
	sav. lire et écrire	étaient illettrés	
1831-1835	45	48	La différence entre 100 et la somme des hommes sachant lire et écrire et des illettrés est formée par les jeunes gens qui n'ont pu être examinés et par ceux ne sachant que lire.
1836-1840	49	44	
1841-1845	53	40	
1846-1850	57	36	
1851-1855	60	33	
1856-1860	64	30	
1861-1865	68	27	
1866	73	23	
1867	75	21	
1868	76	20	

J. MOSCHELL,
ex-major à l'état-major fédéral du génie.

c) Dans la cavalerie. Au grade de capitaine : MM. Hartmann, Félix, et Diesbach, Louis, de Fribourg, lieutenants dans la même arme. Au grade de lieutenant : M. le sous-lieutenant Techtermann, Max., à Fribourg.

d) Dans le corps des carabiniers. Au grade de lieutenant : M. le 1er sous-lieutenant Dessauer, Adolphe, à la Chaux-de-Fonds.

e) Dans l'infanterie. Au grade de capitaine : MM. les lieutenants Bertschy, Pierre et Raemy, Auguste, à Fribourg Au grade de lieutenant : MM. les 1ers sous-lieutenants : Krattinger, François, à Payerne ; Poletti, Charles, à Fribourg ; Demierre, Béat, à Estavayer ; Glasson, Ernest, à Bulle ; Tchampion, Edouard, à Châtel (Lac) ; Weck, Frédéric, à Fribourg.

Au grade de 1er sous-lieutenant : MM. les 2es sous-lieutenants Therraulaz, Alphonse, de Fribourg ; Ackermann, Jean-Joseph, à Bulle ; Dousse, Sylvain, à Berne ; Allaz, Charles, à Prez ; Allaz, Romain, à Prez ; Galley, Léon, à Fribourg ; Appenthel, Adolphe, à Brünisberg ; Remy, Maurice, à Bulle ; Jacob, Oscar, à Morat ; Vuilleret, Ignace, à Fribourg.

Valais. — Nominations et promotions militaires pendant le 4e trimestre 1872.

INFANTERIE.

Arrondissement oriental. Commandant : M. Allet, Maurice, de Loëche. Major : M. Breggy, Maurice, d'Ober-Ems.

Arrondissement occidental. 2es sous-lieutenants : MM. de Rivaz, Charles, de Sion, et Pellissier, Maurice, de St-Maurice.

Errata à l'article sur la puissance de recrutement et la force maximum de l'armée en France et en Allemagne :

No 2, page 25, au lieu de 509,502 lisez 709,702 ;
» » 1,596,037 » 1,796,237.

VIENT DE PARAITRE

chez

TANERA, éditeur à Paris ; GEORG, éditeur à Genève et Bâle ; PACHE, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger :

RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

EN 1870-1871

PAR

FERDINAND LECOMTE,

colonel fédéral suisse.

TOME PREMIER

Un volume grand in-8o, avec 3 cartes.

Ce volume (l'ouvrage entier en aura trois) va jusqu'aux opérations devant Metz. Il contient entr'autres un exposé détaillé des organisations militaires française et prussienne, des renseignements nouveaux sur les batailles de Wissembourg, de Wœrth et de Forbach, ainsi que des appréciations critiques impartiales sur la première période de la guerre.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. Lecomte, colonel fédéral (absent) ; E. Ruchonnet, lieut.-colonel fédéral d'artillerie ; Ch. Boiceau, capitaine fédéral. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.